

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Martine Bernier directrice générale / secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Guillaume que :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue le 3 juillet 2017 à 19 h 30, en la salle du conseil sise au 106 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, fut adopté le règlement suivant :

**« Règlement numéro 213-2017 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT
LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES SITUÉS EN ZONES AGRICOLES AA ET AF »**

Que ledit règlement a été examiné et approuvé par la résolution n° mrc11770/08/17 du comité administratif et de planification de la Municipalité régionale de comté de Drummond à sa séance ordinaire du 16 août 2017 et qui est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Donné à Saint-Guillaume ce 29 août 2017

Martine Bernier g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière